

Publié le 25 septembre 2014

## Normandie : Un maillage de pôles médicaux

Pour répondre à des incitatives publiques ou privées, la Shema maille la Basse-Normandie en pôles de santé. Une trentaine ont été livrés, ou sont en cours de livraison, en chantier, en étude ou en programmation. Un premier projet doit également voir le jour au Havre, en Haute-Normandie.



Moyen de lutter contre les déserts médicaux en zone rurale ou d'optimiser les cabinets de médecins dans les grandes agglomérations, les pôles de santé ont la cote sur le territoire normand. « La médecine libérale a opéré un virage important pour maintenir et améliorer l'accès aux soins, favoriser l'organisation professionnelle et privilégier les liens entre praticiens à travers la mise en place de pôles médico-sociaux », explique Alain Kendirgi, directeur général de la [Shema](#).

Face à la demande de privés ou de collectivités locales, la Sem a mis en place depuis 2005 une procédure capable de répondre, selon les besoins, à toutes les stades des projets : étude de faisabilité, programmation, montage juridique, négociation commerciale, type de contrat à préparer pour les professionnels de santé, conception, suivi de chantier, livraison, ou encore installation des médecins. En 9 ans, elle a développé en Basse-Normandie un savoir-faire spécifique à la création des différents types de pôles de santé, qu'ils soient issus d'une initiative privée ou labellisés PSLA (Pôle de santé libéral et ambulatoire) ou Maison de santé pluridisciplinaire. Au total, elle s'est déjà impliquée dans une quinzaine d'opérations.

## Un environnement favorable

En Basse-Normandie, la Shema accompagne, par exemple, dans leur projet les communes de La Ferté Macé, Thury-Harcourt ou en encore les Communautés de communes des Trois Rivières à Saint-Pierre-sur-Dives et du Pays de Condé et de la Druance. Elle met maintenant un pied en Haute-Normandie où elle a été choisie après appel d'offres dans le cadre d'un projet privé au Havre. Des pôles sont aussi en préparation à Caen et à Rouen. « L'Union nationale de la médecine libérale sensibilise depuis plusieurs années les médecins à l'intérêt d'un regroupement », commente Alain Kendirgi. D'où un environnement favorable au développement de ces pôles de santé.

Si l'ARS (Agence régionale de la santé) a dessiné une carte de ceux qui peuvent bénéficier de subventions, la Sem a su aller au-delà en répondant aux demandes des professionnels et des collectivités dans l'ensemble de la Normandie. « L'intérêt est aussi bien pour les habitants, qui disposent de soins complets et de qualité, que pour les médecins et autres professionnels de la santé qui valorisent ainsi leur cabinet », analyse Alain Kendirgi.

Par Marie-Anne RAMAZZINA